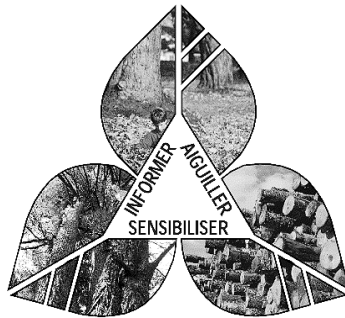


La forêt méridionale des Cantons-de-l'Est et l'importance d'éduquer, d'informer et de sensibiliser

Mémoire de l'Association forestière des Cantons de l'Est



présenté à
la Commission d'étude sur la gestion
de la forêt publique québécoise

Juin 2004

L'Association forestière des Cantons de l'Est (AFCE) est un organisme privé à but non lucratif qui regroupe des gens de tous les milieux s'intéressant à la forêt des Cantons de l'Est, qu'il s'agisse de producteurs, petits et grands, de propriétaires de petits ou de grands boisés, d'environnementalistes, de scientifiques, d'industriels, d'ingénieurs forestiers, de représentants du monde municipal ou de simples citoyens pour qui la forêt représente un élément important du milieu. Établie en 1945, l'AFCE compte plus de 700 membres répartis principalement dans quatre régions, soit l'Estrie, la Montérégie, le Centre-du-Québec et la Beauce.

Intérêts divers

Notre organisme est conscient du fait que la forêt est un milieu qui dessert des fonctions et des intérêts très diversifiés, tels que :

- le maintien de la biodiversité
- le rechargement, l'emmagasiner et le filtrage de l'eau
- la production ligneuse
- la production non ligneuse de la forêt
- la villégiature
- le tourisme
- le paysage
- et bien plus...

Toute politique doit donc nécessairement être d'une certaine complexité et tenir compte de ces différents intérêts et tendances qui ne sont pas fixes, mais qui fluctuent selon l'évolution de notre société.

Retombées sur la forêt privée

L'AFCE est consciente du fait que votre Commission a été constituée pour l'étude de la forêt publique, initiative que nous soutenons avec enthousiasme.

Néanmoins, il nous semble évident que le travail de la Commission aura des retombées sur la forêt privée.

En effet, tout resserrement des conditions en forêt publique pour contrecarrer la menace de ruptures de stock aura des répercussions sur la demande pour le bois en forêt privée, et ce, d'autant plus que le régime forestier québécois est basé sur une utilisation prioritaire des ressources de la forêt privée, politique qui n'a été respectée que très marginalement jusqu'ici, mais qui risque fort de l'être comme résultat de votre étude.

Forêt privée : terme restrictif

Malgré l'utilisation traditionnelle du terme « forêt privée » pour désigner la forêt du sud du Québec, nous sommes d'avis qu'il s'agit là d'un terme trop restrictif qui ne rend pas bien la nature de cette forêt.

En fait, par la coïncidence historique de l'agriculture et des terres privées, la forêt qui nous intéresse est en effet la forêt méridionale, forêt dont les deux caractéristiques principales sont qu'elle est à la fois feuillue/mixte et privée.

Le terme « méridionale », donc, embrasse à la fois l'aspect juridique de la question et celui de sa nature biologique, et ce, à la différence du seul terme « privée » qui ignore tout de la dimension végétative.

La forêt méridionale

L'on trouve aujourd'hui en forêt méridionale deux conditions qui peuvent sembler tout à fait contradictoires.

D'une part, il s'agit d'une forêt largement dégradée, certainement plus même que la forêt boréale. Cette dégradation est le fait de siècles et de décennies, d'abord par la colonisation qui a implanté les fermes sur les meilleures terres, donc sous forêts feuillues, ensuite par l'industrie forestière à la suite de l'arrivée des chemins de fer, ensuite par l'urbanisation et, de nos jours, par l'agriculture industrielle. Depuis quelque temps, le zonage agricole protège assez bien à la fois les terres agricoles et la forêt contre l'urbanisation, l'industrie etc.; malheureusement, à l'intérieur du régime même, la forêt n'est à peu près pas protégée contre l'agriculture.

D'autre part, il y a de considérables pans de forêt qui sont tenus par leurs propriétaires en dehors de tout commerce et qui, de ce fait, si elles contribuent à certains besoins écologiques (biodiversité, sauvegarde du paysage, réglementation du régime hydrique) ne contribuent point selon leur potentiel économique.

Notion d'aménagement intégré

Il nous semble que ce qui réunit potentiellement ces deux conditions, c'est la notion d'un bon aménagement de la forêt, un aménagement qui tient compte à la fois des facteurs écologiques, économiques et sociaux.

Un bon aménagement, effectué par des acteurs privés appuyés par des incitatifs de l'État, pourrait, d'une part, nous aider à restaurer en superficie et en qualité de larges tracts forestiers ou potentiellement forestiers et, d'autre part, amener la mise en marché des volumes intéressants de bois de qualité selon des méthodes consistantes avec une gestion intégrée de la forêt.

D'autant plus que le comité national de l'intensification de l'aménagement forestier souligne l'importance du choix du territoire et, en ce sens, précise que les forêts privées, situées en grande partie dans le sud du Québec et où l'on retrouve de bons sols et un climat favorable, doivent jouer un rôle important à ce niveau.¹

¹ Vision de l'intensification de l'aménagement forestier par le comité national de l'intensification de l'aménagement forestier, mai 2002.

Recommandations

- La première, et la plus importante, c'est que la Commission devrait, à notre avis, saisir le grand public et le gouvernement de l'importance pour celui-ci de se pencher d'urgence sur la forêt méridionale, c'est-à-dire feuillue et privée, peut-être en nommant une Commission semblable à la vôtre mais portant sur cette « autre forêt ».

- Qu'en attendant les résultats d'une telle étude, le gouvernement :

a) prenne les moyens pour protéger la forêt méridionale contre les répercussions négatives qui sont à craindre pour cette forêt dans le cas où votre rapport ressert les conditions d'exploitation de la forêt publique.

b) ne fasse rien pour diminuer son appui à la forêt méridionale, qu'il s'agisse d'appuis réglementaires, administratifs ou financiers. Entre autres, ceci veut dire, par exemple, de maintenir et même d'élargir la production de feuillus à la pépinière de Berthierville ou de favoriser l'élargissement de la représentativité des intervenants au sein du conseil d'administration des agences régionales de mise en valeur.

- De plus, nous souhaiterions que la Commission invite le gouvernement à songer à la mise sur pied d'une formation adaptée à l'aménagement forestier du milieu méridionale où l'accent serait porté sur :

a) les moyens à prendre pour la restauration de la forêt méridionale;

b) et un aménagement de la forêt commerciale d'une manière compatible à la fois avec une exploitation accrue sous certaines conditions et avec les principes d'une gestion écologique.

- Enfin, dans ce contexte, considérant notre mandat et nos activités depuis nos début en 1945 et considérant l'importance que revêt le milieu forestier dans le quotidien de tous, nous voulons réitérer notre volonté de contribuer à la communication entre la population et les intervenants du milieu. Ainsi, nous tenons à réaffirmer notre implication dans une solution partagée par les autres associations forestières régionales, soit éduquer, informer et sensibiliser.

UNE SOLUTION : ÉDUQUER-INFORMER-SENSIBILISER

« Pour promouvoir une éthique de vie durable, chacun devra réviser ses valeurs et modifier ses comportements. La société doit promouvoir des principes conformes à la nouvelle éthique et décourager les attitudes qui lui sont contraires. L'information doit être diffusée grâce à des moyens éducatifs aussi variés que possible, qui contribueront à la compréhension des actions et politiques requises pour garantir la survie et le bien être de l'humanité. » Extrait du rapport « Sauver la Planète » (6^o principe) (Union mondiale pour la nature)

Une des solutions réside dans notre bon sens collectif : *« C'est à se parler qu'on se comprend »*, voilà une vérité que nous répétions constamment nos parents. Toutefois, la prémisse à toute bonne communication est le transfert des connaissances. Il faut, dès aujourd'hui, prendre les mesures nécessaires pour que les Québécois et les Québécoises puissent comprendre et s'approprier les enjeux liés aux activités forestières.

Le Québec doit se doter d'une *« culture forestière »* afin que les citoyens et les citoyennes comprennent la dynamique forestière et l'impact des activités humaines. Des stratégies éducatives couvrant l'ensemble de la province nous emmèneront à résoudre diverses problématiques quant à la gestion forestière :

1. Différences de perception entre le Québec des régions et le Québec urbain;
2. Sentiment d'appartenance face au patrimoine forestier et à sa gestion;
3. Intérêt des jeunes à participer à un projet collectif : la gestion durable de nos forêts.

Recommandations

Que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et les Conférences régionales des élus (CRÉ) s'inspirent des ententes spécifiques régionales afin de créer et soutenir le fonctionnement d'un « Service d'éducation relative à l'arbre, au milieu forestier et à l'environnement », et ce, dans les régions de la Montérégie, de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches. Ce service existe partiellement à l'Association forestière des Cantons de l'Est avec des moyens modestes et fluctuants. Celui-ci pourrait consolider son travail sur l'importance de l'arbre, du milieu forestier et des enjeux, tant dans le milieu scolaire que chez les utilisateurs de la forêt et le grand public.

(Divers intervenants pourraient ainsi contribuer à l'effort collectif d'éducation et de sensibilisation : Agences de mise en valeur de la forêt privée, Conférences régionales des élus, organismes de gestion en commun (OGC), ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, ministère de l'Éducation, Emploi Québec, industrie forestière, syndicats de producteurs de bois, etc.)

Que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs appuie le groupe de travail ad hoc sur l'éducation forestière, initié par le Conseil de l'industrie forestière du Québec, qui s'est donné comme mandat de développer une véritable culture forestière au Québec.

Qui doit prendre le pôle de l'éducation forestière au Québec? L'industrie? Le Gouvernement?

La forêt nous enrichit collectivement, elle a été et demeurera toujours un moteur de développement. Donc, tous ceux qui en retirent des bénéfices devraient être impliqués dans le développement d'une culture forestière au Québec.

La foresterie québécoise a connu de vastes chantiers et différentes politiques, il est temps de bâtir ensemble un **chantier humain**, afin de s'assurer que les enjeux réels sont compris.

Le territoire de notre association ne part pas de zéro en cette matière. En permanence, depuis plus de 58 ans, notre association forestière régionale est établie, supportée et reconnue par le milieu; elle a la crédibilité nécessaire pour bien informer la population, assurer sa compréhension et ainsi accroître sa participation dans la gestion des forêts. Elle vient ainsi pallier le vide laissé par le retrait progressif du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs dans ce secteur d'activités.

Notre **association forestière régionale** veut être reconnue comme étant l'organisme privilégié d'information, de vulgarisation et d'éducation forestière populaire pour le territoire qu'elle dessert, en l'occurrence la Montérégie, l'Estrie, le Centre-du-Québec et la Beauce.

Notre **association forestière régionale** est encouragée et supportée par ses partenaires du milieu (secteur privé) et par le gouvernement (secteur public). Par son impartialité dans les dossiers forestiers et la grande diversité de ses membres, notre association forestière régionale constitue un réseau à privilégier pour que les intervenants de milieux différents et d'intérêts divergents partagent leurs connaissances et leurs préoccupations. Son conseil d'administration est composé de représentants et d'individus de tous les milieux, garantissant ainsi sa neutralité.

Le secteur privé a déjà manifesté son intention de continuer à supporter les services de notre association forestière régionale. Le ministère des Ressources naturelles continue quant à lui de se retirer graduellement des activités d'éducation forestière et du financement.

CONCLUSION

En résumé, les solutions existent, il s'agit de centrer nos actions et d'assurer à l'éducation forestière une place importante et durable dans le virage que se donnera l'État québécois pour bâtir le Québec de demain.

Notre **association forestière régionale** désire être considérée comme un acteur majeur dans l'information, la vulgarisation et l'éducation forestière, lesquelles constituent des préalables dans la mise en place d'une gestion participative, transparente et durable de nos forêts québécoises.

Il est donc vital que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs prévoit des moyens pour maintenir son implication et faciliter le financement des services d'information, de vulgarisation et d'éducation forestière populaire de notre **association forestière régionale**.

ANNEXE 1

Portrait de l'Association forestière des Cantons de l'Est

L'AFCE, pour tous ceux et celles qui ont le souci de valoriser l'arbre, la forêt et ses multiples ressources.

Promouvoir le développement durable des forêts

Fondée en 1945 par un groupe de citoyens conscients des bienfaits indéniables de l'arbre pour notre qualité de vie, l'Association forestière des Cantons de l'Est (AFCE) est un organisme privé sans but lucratif. Son mandat vise à sensibiliser l'ensemble de la population sur l'apport bénéfique de la ressource forestière dans notre environnement tant sur le plan économique, social, qu'écologique et à informer ses membres sur l'application des nouvelles pratiques forestières, sur l'utilisation optimale de la matière ligneuse et sur les plus récents développements du secteur forestier.

Près de 60 ans de croissance

Depuis près de 60 ans, l'AFCE contribue à promouvoir les actions concrètes et les initiatives de ses membres et de la population en général visant la valorisation de l'arbre, de la forêt et de ses multiples ressources. C'est ainsi qu'au fil des années, l'AFCE a rejoint des dizaines de milliers de gens, de tous les milieux (agricole, forestier et urbain).

Les services offerts par l'AFCE

L'AFCE intervient auprès des individus et des organismes :

- En leur permettant d'accéder à un comptoir unique d'information sur tous les secteurs d'activités reliés à la foresterie;
- En leur permettant d'approfondir leurs connaissances générales sur les arbres (identification, écologie, etc.) ainsi que sur les écosystèmes forestiers;
- En les sensibilisant à l'importance de l'arbre et de la forêt dans leur qualité de vie par la plantation d'arbres dans leur entourage.

L'AFCE intervient auprès des propriétaires de boisé :

- En les informant sur les ressources mises à leur disposition lors de la réalisation de leurs travaux d'aménagement (rôle d'aiguillage);
- En leur faisant connaître les réalisations d'autres producteurs forestiers qui désirent partager leurs expériences par rapport à l'aménagement et à la gestion de leur boisé.

L'AFCE intervient auprès des jeunes :

- En offrant son soutien à des écoles et à des organismes à l'occasion de leurs activités d'éducation et de sensibilisation, et en mettant à leur disposition des outils pédagogiques de sensibilisation et d'éducation sur la forêt et ses ressources.

L'AFCE, partenaire pour des projets éducatifs

- Partenaire dans le développement et la gestion de la forêt de démonstration de l'Aéroport de Sherbrooke, La Forêt Jardinée.
- Partenaire dans l'élaboration de projets de plantation d'arbres dans les écoles.
- Partenaire dans la tenue d'activités réalisées lors du Mois de l'arbre et des forêts.
- Partenaire dans la distribution d'une collection laminée d'arbres et d'arbustes représentatifs du Québec.
- Partenaire lors d'activités éducatives avec les Clubs 4-H.
- Partenaire dans l'élaboration de projets d'envergure de plantation d'arbres auprès de l'industrie et des municipalités.

L'AFCE est financée de sources privées

Son financement provient de la cotisation annuelle de ses membres, de souscriptions d'entreprises diverses, de municipalités, de MRC et d'individus. Également, une partie de son financement provient de la publication de son magazine le Progrès forestier de même que de la tenue de diverses activités notamment le congrès annuel, la distribution d'arbres, etc.

Le Progrès forestier, un magazine de référence

Depuis 1956, le *Progrès forestier* vise à informer les producteurs forestiers, les propriétaires de lots boisés, l'industrie de la transformation du bois, les professionnels de la forêt et tous ceux et celles qui sont intéressés et concernés par l'arbre et la forêt. Publié quatre fois par année et distribué partout au Québec, le *Progrès forestier* traite des récentes innovations et des nouvelles pratiques forestières.

Située au coeur de la forêt privée et feuillue, l'AFCE est l'une des 8 associations forestières régionales au Québec et son territoire couvre 22 MRC comprises entre le lac Etchemin et la rivière Richelieu, du fleuve Saint-Laurent aux États américains frontaliers. L'AFCE intervient donc sur un territoire qui couvre tout le sud-ouest du Québec et rejoint l'ensemble des intervenants dans le monde forestier et des organismes qui gravitent autour de ce secteur d'activités.

PROFIL des membres

- Propriétaire de boisé et producteur forestier
- Chef d'entreprise
- Enseignant et étudiant
- Représentant municipal
- Professionnel de la forêt
- Individu et organisme